

Monaco, le 26 août 2015

Objet : Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2015
Complément à l'Avis de convocation

Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

Par un courrier adressé le 12 août dernier, je vous ai convié à l'Assemblée Générale de la Société des Bains de Mer qui se tiendra le vendredi 18 septembre 2015, à 9h30 au Salon Eiffel de l'Hôtel Hermitage à Monaco.

Dans les différents documents ainsi adressés figurait une brochure d'avis de convocation, qui présentait, en plus des modalités pratiques de participation à cette Assemblée, son ordre du jour et les textes des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Par le courrier de ce jour, je tiens à vous informer que le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 21 août 2015, a décidé de compléter l'ordre du jour de deux nouveaux objets :

- Renouvellement d'un administrateur
- Nomination d'administrateurs

Ces compléments font suite à la cession par le Gouvernement Princier, Actionnaire majoritaire de la Société des Bains de Mer, d'une partie de ses titres, dans des proportions quasi identiques, soit approximativement 10 % du capital de la Société, à deux groupes de dimension internationale :

- le Groupe LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton, leader dans le secteur du luxe,
- et Galaxy Entertainment Group (G.E.G.) à Macau.

Chacun de ces actionnaires ayant le droit de proposer à l'Assemblée Générale la nomination d'un Administrateur, le présent complément à l'Avis de Convocation présente l'ordre du jour ainsi complété de ces objets, ainsi que les résolutions afférentes à la composition du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer. Les sept autres résolutions précédemment publiées restent inchangées.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2015 se déroulera à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ainsi complété :

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015 :

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Président du Conseil d'Administration
3. Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur
4. Approbation des comptes de la Société des Bains de Mer
5. Approbation des comptes consolidés
6. Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
7. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2015
8. Renouvellement d'un administrateur
9. Nomination d'administrateurs
10. Questions immobilières
11. Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE

QUESTIONS DIVERSES

Vous trouverez ci-après le Rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur ces projets de résolution ainsi que le texte des résolutions correspondantes (8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} résolution) qui viennent compléter les sept résolutions précédemment publiées.

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent exposé a pour objet de vous présenter le membre du Conseil d'Administration proposé au renouvellement ainsi que les candidats proposés comme membres de votre Conseil d'Administration par les deux nouveaux actionnaires précités.

➤ ***Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Svava (8^e résolution)***

Le mandat d'Administrateur de M. Pierre Svava arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des actionnaires.

La **huitième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler son mandat pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

M. Pierre Svava a été nommé au sein du Conseil d'Administration de la Société, en qualité d'Administrateur nommé par l'Assemblée en juillet 2009.

Il exerce également divers mandats et fonctions au sein des filiales du Groupe :

- Administrateur de la Société Financière et d'Encaissement (S.F.E.) ;
- Membre de la Commission d'Administrateurs Nominations et Rémunérations.

➤ ***Nomination de la société Ufipar SAS en qualité d'Administrateur (9^e résolution)***

La **neuvième résolution** a pour objet de vous proposer la nomination de la société Ufipar SAS, filiale à 100 % du groupe LVMH Moët Hennessy – Louis Vuitton, en qualité d'Administrateur, pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts. Le représentant permanent de la société Ufipar SAS sera M. Nicolas Bazire.

M. Nicolas Bazire est diplômé de l'Ecole navale (1978), de l'Institut d'études politiques de Paris (1984), et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, Magistrat à la Cour des Comptes. De 1993 à 1995, il est Directeur du Cabinet du Premier Ministre Edouard Balladur avant de devenir en 1995 Associé Gérant de Rothschild et Cie Banque.

Il est nommé Directeur général du Groupe Arnault en 1999 et entre au Conseil d'Administration du groupe LVMH dont il est également membre du Comité Exécutif.

Ses autres mandats et fonctions exercés à ce jour sont :

- Membre du Conseil d'Administration des groupes Carrefour, Suez Environnement et Atos ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild et Cie Banque.

Il est également Capitaine de Frégate de réserve, Officier dans l'Ordre du Mérite et Chevalier de la Légion d'Honneur.

➤ ***Nomination de M. Michael Mecca en qualité d'Administrateur (10^e résolution)***

La **dixième résolution** a pour objet de vous proposer la nomination en qualité d'Administrateur de M. Michael Mecca pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

M. Michael Mecca détient une licence en affaires internationales délivrée par l'Université de l'Oklahoma aux Etats-Unis. Il a occupé des fonctions de cadres dirigeants dans plusieurs grands groupes reconnus opérant des casinos et des complexes hôteliers, comme Station casinos Inc. à Las Vegas, Mandalay Resort Group à Las Vegas, Caesars World, Inc. à Las Vegas et Crown Ltd. à Melbourne en Australie. Avant de rejoindre Galaxy Entertainment Group (GEG), il était Président Directeur Général de Planet Hollywood Resort & Casino à Las Vegas.

TEXTE DES RESOLUTIONS COMPLEMENTAIRES DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les résolutions suivantes (8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} résolution) viennent compléter les sept résolutions précédemment publiées.

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 21 août 2015, a décidé de compléter les projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire par les résolutions suivantes, les autres résolutions précédemment publiées restant inchangées :

HUITIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Pierre Svava

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. Pierre Svava.

Le mandat de M. Pierre Svava viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

NEUVIEME RESOLUTION

Nomination de la société Ufipar SAS en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale nomme la société Ufipar SAS en qualité d'Administrateur.

Le mandat de la société Ufipar SAS viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

DIXIEME RESOLUTION

Nomination de M. Michael Mecca en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale nomme M. Michael Mecca en qualité d'Administrateur.

Le mandat de M. Michael Mecca viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2020/2021, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

MODALITES SPECIFIQUES DE VOTE RELATIVES A CES TROIS RESOLUTIONS NOUVELLES

1^{er} cas - Dans l'hypothèse où vous avez choisi d'opter pour un vote par correspondance, en noircissant la case B du formulaire qui vous a été adressé le 12 août dernier, **il est important de noter que les modalités de vote pour ces trois nouvelles résolutions sont différentes de celles des sept autres précédemment communiquées.**

Modalités de vote des résolutions nouvelles

Ces trois résolutions constituant des résolutions nouvelles, postérieures à l'avis de convocation initial, les instructions de vote par correspondance y afférentes seront prises en compte suivant votre choix exprimé dans l'encart inférieur du cadre B figurant sur le formulaire (Encart « Si des

amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en AG (ou Article 40 »). Les choix qui vous sont proposés sont les suivants :

- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom ;
- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre) ;
- Je donne procuration à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale, pour voter en mon nom, étant précisé que le mandataire ainsi désigné doit obligatoirement être actionnaire de la Société.

L'encart du cadre B à utiliser pour exprimer votre choix est reproduit à titre illustratif ci-dessous :

| | |
|---|--------------------------|
| Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en AG (ou Art. 40) / In case amendments or new resolutions are proposed during the GM (or Art. 40) | |
| - Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf..... | <input type="checkbox"/> |
| - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). / I abstain from voting (is equivalent to vote NO)..... | <input type="checkbox"/> |
| - Je donne procuration à M., Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom / I appoint Mr, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf | <input type="checkbox"/> |

Votre choix est exprimé en noircissant la case correspondante sur le formulaire et s'applique par conséquent aux trois résolutions nouvelles proposées, ainsi qu'à toute autre résolution nouvelle qui pourrait, le cas échéant, être proposée suivant les dispositions de l'article 40 des statuts.

S'agissant de ces trois résolutions précises, le vote du Président sera un vote OUI.

Par voie de conséquence, il est précisé qu'il ne sera pas tenu compte du sens dans lequel sont renseignées les cases 8, 9 et 10 de l'encart supérieur du cadre B.

Modalités de vote des résolutions précédemment transmises (1 à 7)

Dès lors que vous avez choisi le vote par correspondance en noircissant la case B, les instructions de vote afférentes aux résolutions 1 à 7 seront prises en compte suivant le sens dans lequel sont renseignées les cases 1 à 7 de l'encart supérieur du cadre B.

2^{ème} cas - Dans l'hypothèse où vous avez choisi d'assister à l'assemblée (cadre A), ou de donner pouvoir au Président de l'assemblée générale (cadre C) ou enfin de vous faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire de votre choix (cadre D), en noircissant la case correspondante du formulaire qui vous a été adressé le 12 août dernier, toutes les résolutions, y compris ces résolutions nouvelles, seront soumises au vote suivant des modalités identiques.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec la Société Générale, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 au 0 825 315 315 (coût de l'appel : 0,125 euro HT par minute depuis la France) ou au +33 (0)251 855 982 (coût de l'appel en fonction de l'opérateur local depuis l'étranger).

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces résolutions, et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Jean-Luc Biamonti
Président-Délégué